

## DECISION

## PORTANT ORGANISATION DES ELECTIONS AUX TROIS CONSEILS DE L'EHESP

Le Directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu le code de l'éducation,

**Vu** le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu le règlement intérieur de l'EHESP,

**Vu** la délibération de la CNIL n°2010-371 du 21 octobre 2010 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique,

## **DECIDE**

## **ARTICLE UNIQUE**

Les personnels, élèves, doctorants et étudiants sont appelés à élire leurs représentants au sein des trois conseils - Conseil d'administration, Conseil scientifique et Conseil des formations - <u>selon les</u> modalités définies dans le règlement des élections annexé à la présente décision.

A Rennes, le 15 février 2016

**Laurent CHAMBAUD** 

Directeur de l'EHESP